



✉ 10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
① 02 38 22 38 59
Courriel : orleans-tours@sgen.cfdt.fr
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

Compte-rendu du Comité Technique Académique du 19 décembre 2017

4^{ème} partie

L'examen des **questions diverses** reprend à 17 h 37.

Le *Sgen-CFDT Orléans Tours* ayant sollicité la Rectrice au sujet du **versement de la NBI des directeurs et directrices de CIO**, elle confirme que :

- la NBI sera bien versée à tous les DCIO dès le mois de décembre
- et le règlement des montants dus à titre rétroactif sera effectué un peu plus tard.
- Elle ajoute que cette NBI est également due aux DCIO qui ont pris leur retraite depuis 4 ans.

Le Sgen-CFDT s'en félicite car il travaillait depuis le mois de juillet sur cette question. Voir : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/actu/nbi/>

A 17 h 40, une autre question du *Sgen-CFDT Orléans-Tours* est abordée : **la fonctionnalité du webmail académique pour les listes de diffusion syndicale.**

Le Chef de la DSI évoque l'économie du dispositif, les référents techniques, les fichiers de personnels par champs définis par les syndicats, les listes de fichiers et de personnes habilitées à utiliser les listes de diffusion. Il constate que certaines organisations syndicales ont eu besoin de plus de temps que d'autres pour que cela fonctionne. Il annonce que le guichet « OSTIC » sera plus simple à utiliser en 2018, avec des tutoriels d'accompagnement. Si besoin, les organisations syndicales seront à nouveau réunies.

A 17 h 45 est très rapidement évoquée la question des **décharges administratives dans les CIO** : la DGRH devrait donner des consignes prochainement.

Une question de la FSU porte sur les **postes en Ulis**. Comme c'est en collège, est-ce des postes du 1^{er} degré ou du second ?

L'IA-Dasen de l'Indre répond qu'il n'y a ni quota ni postes réservés, une réunion est prévue le 21 décembre entre les DSDEN et la DPE pour y réfléchir. Le Chef de la DPE ajoute qu'il y a déjà un travail commun entre DSDEN et DPE. Pour la DOS, ces postes classés SPEA (postes spécifiques académiques).

L'IEN chargé de l'ASH ajoute que, sur 126 postes en Ulis, 5 sont occupés par des enseignants du 2nd degré. En 2016, la formation des enseignants spécialisés a coûté 153 300 €, pour un total de 55 stagiaires (47 CAPA SH et 8 DEPS). En 2017, elle a coûté 7 % de plus soit 165 000 € pour 64 stagiaires (63 à Fondettes, 1 à Suresnes).

La FSU observe qu'il n'y a donc pas eu une multiplication par deux, contrairement à ce qu'affirmait l'IA-Dasen de l'Indre au dernier CTA, sauf dans l'Indre où cela a été multiplié par 2,5 !

L'IA-Dasen répond que c'est une donnée valable cette année, dont il ne faut pas tirer de conclusion, il faut regarder sur 3 ou 4 ans et l'on voit alors que, sur la durée, le budget de l'ASH a considérablement augmenté. De plus, il y a un décalage entre année scolaire et année civile.

La FSU souligne néanmoins la grande disparité avec les autres départements.

Le Secrétaire Général précise que, l'an dernier, l'Indre sous-consommait, que c'est donc très erratique, et il reste un potentiel non utilisé. Il annonce que les tableaux de consommation seront communiqués.

La Fnec-FP-FO dit ne pas comprendre pourquoi on lui a dit, au dernier CTA, qu'il n'y avait pas de crédit pour les MIN (formations d'initiative ministérielle).

A 18 h 20, on passe aux **postes SPEN** (spécifiques nationaux) : les listes seront communiquées au CTA de mars 2018. L'Unsa voudrait savoir quels seront les postes disponibles. Les vœux sont arrêtés mais le Rectorat peut encore modifier les postes...

Les **9 priorités d'ouverture ou d'augmentation de capacité d'accueil en formation initiale scolaire – voie professionnelle du secteur public – niveau post-bac** sont présentées dans un tableau de deux pages. Elles ont déjà été présentées au CAEN et représentent entre 24 et 57 places supplémentaires.

Dix **postes de gestion** étaient vacants à la rentrée.

AESH et CUI : le Secrétaire Général déclare que l'Académie a un plafond de 1 374 CUI (dont 664 pour l'AESH), il en consomme 1 376, dont 932 dans le public et 56 dans le privé. Les 400 CUI affectés sur d'autres fonctions que l'AESH ne pourront pas être renouvelés, ils seront utilisés pour l'accompagnement des élèves handicapés et deviendront donc AESH, suivant la montée en charge des MDPH. Sur ce plan, la politique académique est la politique nationale. Mais l'Académie dépasse de 28 le plafond des AESH. De toute façon, on ne peut pas proposer à tous les CUI partants de devenir AESH.

La Fnec-FP-FO évoque la semaine de grève suivie au collège de Contres, avec la mobilisation des AED sur plusieurs jours ainsi que des parents d'élèves.

Le Secrétaire Général de la DSDEN du Loir-et-Cher explique que 3 CUI n'étant pas renouvelés, dont 2 pour la Vie Scolaire, il a fallu renouveler celle-ci, avec l'aide de l'IA-IPR Vie Scolaire ; les moyens en AED ont été calculés indépendamment des CUI. Mais il y a aussi des tensions locales entre le personnel de direction et FO, par rapport à une heure d'information syndicale un mardi matin et un préavis de grève pour une heure de rentrée des élèves... Mais, à ce moment de l'année scolaire, on ne peut pas ajouter d'AED.

Le Secrétaire Général du Rectorat ajoute que l'Académie a aussi un dépassement de 27 ou 28 AED.

A 18 h 55, la note de cadrage du **CIA (Complément Indemnitaire annuel)** est présentée.

La représentante du Snics-FSU rappelle son opposition au CIA car cela crée des différences.

Le Secrétaire Général répond qu'il y a peu d'académies qui ont cette reconnaissance financière pour les formations PSC1, la plupart considèrent que cela fait partie des missions des Infirmières.

Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* demande si le Rectorat a des informations sur l'attribution d'une indemnité de fonctions liée aux personnels détenteurs de la CLDS, le décret n'étant toujours pas paru (Cf. la pétition sur ce sujet : [Indemnité de fonction pour les personnels MLDS](#)). Le Rectorat n'en a pas.

L'ordre du jour étant pratiquement épuisé, le représentant du *Sgen-CFDT Orléans-Tours* se retire à 19 h 11, avant que la séance soit levée.